



Des piétons bien équipés pour être visibles

Pour être bien vu des automobilistes, surtout en période d'automne et d'hiver, il est indispensable de se signaler avec le port d'équipements ou d'accessoires de sécurité : **brassard** ou **vêtements rétro-réfléchissants**, **gilet de sécurité**... Ces équipements permettent d'être visible de nuit par les automobilistes, à plus de **150 mètres**. Dans des conditions d'obscurité ou d'intempéries, la visibilité d'un piéton qui chemine en bordure de route se limite à **20 mètres** ou moins si le piéton porte des vêtements sombres.